

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 16 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2015

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER –
PÉNIGAUDMM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE –
FAURE – SUTRE**EXCUSES :** MMES COUTEAU – GAILHOUSTET
M BOIREAU**POUVOIRS :**

MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M. BOIREAU a donné pouvoir à M BARRAL

M. SUTRE a été nommé secrétaire.

2012-12-01 D**Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la loi du 7 août 2015 relative à nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) portant les règles qui doivent désormais régir les coopérations intercommunales. Les objectifs de cette loi sont les suivants :

- la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 15 000 habitants,
- une meilleure cohérence spatiale au regard notamment des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale,
- la réduction du nombre de syndicats de commune et de syndicats mixtes par la rationalisation de leur fonctionnement et la suppression des doubles emplois,
- l'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale.

Il rappelle également que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté le 12 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et adressé pour avis par Monsieur le Préfet aux conseils municipaux et aux organes délibérants des établissements de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés prévoit, pour ce qui nous concerne, la fusion des communautés de communes « Braconnie et Charente », « Vallée de l'Echelle », « Boëme Charraud » et de la communauté d'agglomération « Grand Angoulême » en un seul EPCI. Ce projet de schéma dispose aussi la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux :

- le syndicat intercommunal d'Entre Touvre et Charente
- le syndicat mixte à vocation multiple (SMVM) de CHAMPNIERS
- le syndicat mixte de l'Angoumois (SMA)

Il impacte indirectement de nombreux autres syndicats : SIAEP de CHAMPNIERS, SDITEC, SDEG, syndicat mixte de la fourrière, SMICTOM de CHAMPNIERS.

AR PREFECTURE

016-211601007-20151216-AM151304PPE
Reçu le 17/12/2015

Monsieur le Maire Préfet que la présente consultation porte sur le projet de périmètre des futurs EPCI et qu'à défaut de délibération avant le 22 décembre prochain, notre avis sera réputé favorable. Il précise l'obligation, dans l'éventualité d'un avis défavorable, de détailler les motivations sur chacune des mesures nous concernant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5210-1 et suivants,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Charente établi et transmis par Monsieur Préfet de la Charente par courrier du 13 octobre 2015,

Considérant que l'avis à émettre ne concerne que le projet de nouveaux périmètres des EPCI,

Considérant que le projet de fusion des 4 EPCI rappelé ci-avant s'inscrit pleinement dans le cadre d'un bassin de vie commun,

Considérant que ce territoire, au sein des actions du Syndicat Mixte de l'Angoumois a pu se saisir des réflexions nécessaires à la réalisation puis l'approbation unanime d'un schéma de cohérence territoriale,

Considérant qu'aucun autre périmètre territorial ne semble plus pertinent que celui proposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de SDCI proposé par Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal reste, cependant dans l'attente de précision quant à :

- aux impacts sur la fiscalité des ménages et des entreprises,
- aux modalités d'exercice des compétences qui ne seraient pas reprises par la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal émet également le vœu qu'une gouvernance équilibrée entre les 38 communes soit recherchée et appuyée par les services de l'État.

Fait à Jauldes, le 17 décembre 2015

Le Maire
Eric SAVIN

